



CP dédoublés en REP+

Le SNUDI FO n'acceptera ni les remises en causes statutaires, ni la dégradation des conditions de travail !

Au groupe de travail CTSD du 26 juin, le DASEN des Bouches du Rhône a indiqué aux organisations syndicales sa méthode pour parvenir au dédoublément des 139 CP en REP+ pour la prochaine rentrée.

Pour FO, ces décisions sont inacceptables !

Le SNUDI FO 13 alerte les collègues sur les conséquences négatives pour tous les enseignants du département ainsi que les élèves et appelle les enseignants à un

Rassemblement intersyndical (FO, CGT, SE-UNSA, SNUipp)

le jeudi 29 juin à 12h30, jour du CTSD carte scolaire, devant l'Inspection académique (Bd Charles Nedelec)

>>Voir le communiqué intersyndical<<

SOYONS NOMBREUX POUR DEFENDRE NOS REVENDICATIONS :

NON à la fermeture de 20 postes PARE.

NON à la hausse des effectifs dans les autres classes !

NON à la suppression des moyens de remplacement et à la remise en cause des règles d'affectation et des missions particulières des enseignants brigades !

NON au recrutement de personnels enseignants contractuels

OUI à la création des postes statutaires nécessaires à la diminution du nombre d'élèves par classes !

OUI à l'ouverture de la liste complémentaire à la hauteur des besoins !

Une décision non budgétée et des remises en causes statutaires...

M. BECK (DASEN des Bouches du Rhône) a indiqué que « la rentrée s'annonce un peu complexe, pour ne pas dire plus ! »

C'est effectivement le constat que le SNUDI FO 13 dresse, au vu du chantier qui s'annonce, suite à la décision présidentielle d'instaurer des CP et CE1 à 12 dans tous les écoles REP/REP+, d'ici la fin de la mandature.

Cette année, la priorité concerne uniquement les CP en REP+, moyennant une « faisabilité matérielle ». Les IEN de circonscriptions ont consulté l'ensemble des équipes concernées par ces dédoubléments et leur ont demandé de décider d'une nouvelle organisation pédagogique de l'école pour répondre à cette demande institutionnelle (répartition des maîtres sur les CP, nombre d'élèves, choix des salles, conservation ou non du dispositif PARE...)

Pour trouver immédiatement 139 enseignants, le DASEN a expliqué sa méthode :

- Le recrutement sur la **liste complémentaire** à hauteur de 20 postes uniquement, soit 40 stagiaires supplémentaires (50% en classe, 50% en ESPE)
- Le redéploiement de plus de **100 brigades actuelles** (circo, REP+ et départementale) qui seraient amenées à enseigner à l'année en REP+ l'an prochain, tout en bénéficiant de leurs ISSR et de l'indemnité REP+ annuelle, en lieu et place de leurs missions actuelles,
- La réorientation de **20 postes PARE** sur des classes de CP dont les supports seront connus au CTSD du 29 juin,

Pour pallier la réquisition de la brigade, le DASEN prévoit le **recrutement de personnels enseignants contractuels**, avec des contrats précaires et mensuels de novembre à février, au moment où le besoin de remplacement est le plus élevé !

Le SNUDI FO dénonce cette réforme menée à la hâte et mise en place à moyens constants, sans création des postes nécessaires.

... des conséquences immédiates et une menace sur les conditions de travail des enseignants

➤ Sur le plan matériel :

Alors qu'une enveloppe budgétaire de 50 millions est prévue pour aider les mairies à réaliser des travaux d'aménagement d'urgence, à Paris, Toulouse, comme à Lyon, ... la municipalité marseillaise prévoit d'utiliser **de simples paravents** pour séparer physiquement les élèves sans les isoler phoniquement et sans prévoir d'emplacement pour le second bureau, le second tableau et une seconde armoire à matériel pour le deuxième enseignant ! **De qui se moque-t-on ?**

Le DASEN a même évoqué la possibilité de **déplacer des classes de CM2 dans le collège de secteur** si cela permettait de libérer des locaux dans l'élémentaire.

Dans certaines écoles, les salles communes sont réquisitionnées (bibliothèques, salle informatique, salle d'arts plastiques, salle de motricité...), remettant en cause l'enseignement.

Les équipes n'ont aucune garantie que ces nouvelles salles seront aménagées à temps pour la rentrée de septembre : qui s'occupera du déménagement du matériel, des équipements ? Quel budget sera attribué ?...

La réalité de cette mesure très médiatisée c'est : une mise en œuvre « bricolée », une pagaille organisée, une nouvelle dégradation des conditions de travail et même une incapacité d'enseigner dans certaines classes qui se préparent !

➤ Sur les possibilités de remplacement :

La conséquence directe de la concentration des moyens de remplacements sur ces CP dédoublés sera **le non remplacement des absences** des collègues et donc la répartition des élèves dans les autres classes de l'école faisant de l'école sa propre ressource.

D'un côté, il y a aura des CP dédoublés uniquement en REP+ et de l'autre, des classes surchargées par les répartitions d'élèves des autres classes !

➤ Sur le mouvement des enseignants :

Alors que les collègues ont fait leur mouvement, choisi certains postes, on apprend le 15 juin en Groupe de Travail que 19 postes ont été retirés du mouvement pour permettre l'accueil de nouveaux stagiaires issus de la liste complémentaire. Des collègues impactés par ce changement de règles en cours de mouvement devaient bénéficier d'une priorité de retour sur poste. Ils ont bien souvent saisi très peu de vœux ayant la certitude de récupérer leur poste provisoire. Double peine pour certains qui ont été du coup victimes du vœu de zone obligatoire.

➤ Sur les mutations :

En conséquence de cette mesure, les Bouches du Rhône se trouvent dans une situation déficitaire en enseignants. Le DASEN a déjà indiqué que les demandes d'exeat seraient limitées à des cas prioritaires. A l'inverse, tous les demandes d'intégration dans le 13 sont accordées d'office. C'est encore un coup dur pour l'ensemble des collègues qui espéraient pouvoir muter dans un autre département pour des raisons familiales ou personnelles.

➤ Sur la carte scolaire :

Avec l'ouverture prioritaire d'une classe de CP à 12, les effectifs globaux sur l'école baisseront mais cette baisse en CP sera bien souvent « compensée » par une hausse dans les autres niveaux sans ouverture de classe envisagée puisque c'est la moyenne qui est prise en compte et qu'il manquera des postes ! C'est donc une mesure discriminatoire et injuste pour les autres élèves et les enseignants

➤ Sur les décharges de directeurs :

Des ouvertures de classes en CP vont augmenter le nombre de décharges de directions. Au GT CTSD, l'IA indique que cela correspond à environ 7 ETP, ce qui paraît sous-estimé.

A l'heure où les opérations du mouvement s'achèvent, la réaffectation des enseignants sur ces nouvelles décharges risquent de chambouler les nominations, avec le risque d'affectation de 3 collègues différents sur le même poste.

A deux semaines de la fin d'année scolaire, alors que la DSDEN souhaite que tous les collègues (titulaires et stagiaires) soient affectés au 7 juillet pour préparer au mieux la rentrée, tout reste suspendu aux décisions qui seront actées en CTSD ce jeudi 29 juin : répartition des classes, les commandes, l'aménagement des locaux...

Cette situation est intolérable !

Le SNUDI-FO s'adresse au ministre pour :

- que des consignes précises soient adressées aux autorités académiques pour leur rappeler la réglementation et son nécessaire respect en toutes circonstances. Les CTSD, CAPD et CDEN doivent être convoqués.
- demander le recours immédiat à la liste complémentaire, en nombre suffisant, afin que ce dispositif ne soit pas le moyen de déroger aux garanties statutaires et de dégrader davantage les conditions de travail des PE.

D'ores et déjà, des appels à la grève (Rhône, Haute-Garonne, Vaucluse...) sont lancés pour demander qu'il soit mis fin à ces dispositions non réglementaires.

Dans les Bouches du Rhône, le SNUDI FO, la CGT Educ'action, le SE UNSA et le SNUipp-FSU appellent les enseignants à **un rassemblement le jeudi 29 juin à 12h30**, jour où se tiendra le CTSD carte scolaire, devant l'Inspection académique (Bd Charles Nedelec)

SOYONS NOMBREUX POUR DEFENDRE NOS REVENDICATIONS :

NON à la fermeture de 20 postes PARE.

NON à la hausse des effectifs dans les autres classes !

NON à la suppression des moyens de remplacement et à la remise en cause des règles d'affectation et des missions particulières des enseignants brigades !

NON au recrutement de personnels enseignants contractuels

OUI à la création des postes statutaires nécessaires à la diminution du nombre d'élèves par classes !

OUI à l'ouverture de la liste complémentaire à la hauteur des besoins !

Vous avez besoin du syndicat ?

Le syndicat a aussi besoin de vous !

Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous au SNUDI FO !

Le syndicat indépendant de tout gouvernement !

Carte 2017 avec Tarif spécial « fin d'année scolaire » → [>ICI<](#)

Mes avantages :

1/ Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois restants en 2017)

2/ Paiement par virement bancaire (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)

3/ 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.

4/ Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité)

Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!